



Accusation de racisme par un fournisseur

Par **smullier**, le **10/12/2014** à **17:49**

Bonjour, Je suis confronté a des accusations, par e mail, pour racisme de la part d'un fournisseur avec qui j'ai eu que 4 ou 5 contacts par téléphone. Cette personne est de couleur noire et m'a envoyé ce mail suite à un ressenti car à aucun moment j'ai eu une attitude faisant penser que!!!! je ne fréquente que pour raison professionnel et je n'ai jamais discuter à avec lui de sujet autre que le produit que je revend et qu'il me fourni.

Je vous transmets la copie du mail en question ci dessous:

Il me semble que nous ayons un probleme de confiance mais plus important encore un probleme de racisme

Le plus grave n'étant pas que tu sois raciste mais ton racisme est terrible car c'est du non dit, planqué sous le tapis(oh pardon le tapis c'est arabe..) larvé, et surtout ne repose sur rien à part la bêtise

Il y a quelques années un type nommé Martin Luther King à fait un discours qui commençait par « i have a dream... » avec des gens comme toi c'est comme si ces gens n'ont jamais exister (Rosa Parks, Mandela, Aimé Césaire...)

Tu ne me supporte pas parce que je suis noir et pourtant ne dit on pas « black is beautiful » ? Ma différence avec toi en plus de la couleur est significative ... je respecte l'humain quelqu' il soit et surtout je me suis battu pour avoir ce que j'ai aujourd'hui sans passer mon temps à geindre et à baver sur tout le monde.

Tu as le comportement de ces gens qui ont tout eu et à qui il faut toujours plus sans respecter qui que ce soit car dans ta tête chacun te doit quelque chose

En ce qui me concerne je ne te doit absolument rien.

Ce mail ne changera sans doute rien pour toi ou déculpera ta haine vis-à-vis du negre ou du bougnoule mais cela ne sert arien (hooops pardon à rien)

Donc pour ce dossier, à part te dire qu'il faut mettre du SMARTONE pour satisfaire ton client et éviter de futurs problemes, je ne t'aiderais pas plus . Et ce, tant que nos relations se

limiteront à la couleur de peau.

Fin de la copie.

Il a mis en copie mon responsable d'agence et 4 de mes collègues. Mon responsable fait une enquête pour faire un rapport à la direction qui est informée de ce mail.

Est ce que je risque d'être licencié?

Quelle démarche je dois engager car ces accusations sont vraiment pas fondées et je suis terriblement affectée.

Espérant avoir une réponse rapide.

Cordialement Sylvie

Par **alterego**, le **10/12/2014** à **20:15**

Bonjour,

Où l'avez vous trouvé celui-là ?

Difficile de comprendre ce qui motive ses accusations et ses propos incohérents.

Ne relevez pas, ne répondez pas. Soit il s'arrête, soit il s'enferme davantage. Ce ne peut être que du bon pour vous.

Vous ne devez pas avoir beaucoup de soucis si vous vous arrêtez à ses propos.

Cordialement

Par **moisse**, le **11/12/2014** à **10:13**

Bonsoir,

Il est hors de question de rester sans réagir, "il n'y a jamais de fumée sans feu" va vous suivre dans VOTRE entreprise.

Dépôt de plainte directement auprès du procureur de la république sur les fondements du code pénal L226-10

Vous pouvez demander à l'employeur de prendre en charge les frais d'un défenseur au titre de la protection qu'il vous doit.

Ou vérifier auprès de votre MRH une éventuelle protection juridique.

Par **smullier**, le **11/12/2014** à **14:39**

Boujour, après réflexion je vais rencontrer cette personne avec la présence de mon directeur d'agence et lui proposer de m'excuse s'il me cite exactement la phrase ou latitude qui lui aura fait penser ce qu'il me reproche, je vais le prévenir que je souhaite enregistrer notre conversation, au cas ou mon directeur change de position. Dans le cas ou il aura aucun fait je

lui dirais que je vais porter plainte, pour diffamation "publique", auprès du procureur de la république. Il est vrai que cela m'affecte énormément et ma société fait une enquête sur moi.

Alterego, Pour répondre a votre question

Il s'agit d'une société qui se situe dans le 93 et qui est notre fournisseur d'une gamme de produit que je revends et cette personne est le commercial.

Cela fait suite à une réclamation d'un de mes clients sur la qualité de ce produit.

Cordialement

Par **moisse**, le **11/12/2014** à **19:34**

Bonsoir,

[citation]Je vais rencontrer cette personne avec la présence de mon directeur d'agence et lui proposer de m'excuse [/citation]

N'importe quoi.

[citation]pour diffamation "publique", [/citation]

Il ne s'agit pas de diffamation et en outre les allégations ne sont pas prononcées dans le cercle public.

Votre plainte au mieux va aboutir à une contravention de 35 euros.

Franchement...

Je vous ai indiqué la voie à suivre.

Par **alterego**, le **11/12/2014** à **21:02**

Proposer de vous excuser serait ou est un aveu !

D'autre part, on ne s'excuse pas, on demande à la personne que l'on a offensée de bien vouloir nous excuser.